



Séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Délibération n° 2025/12 : **Suppression régie festivités - Approuvée**
- Délibération n° 2025/13 : **Subvention au comité des fêtes - Approuvée**
- Délibération n° 2025/14 : **Assistance maître d'ouvrage pour les travaux de carrières - Approuvée**
- Délibération n° 2025/15 : **Lancement d'appel d'offres – travaux de comblement des carrières souterraines - Approuvée**
- Délibération n° 2025/16 : **Achat d'un chapiteau - Approuvée**
- Délibération n° 2025/17 : **Animations de la ducasse - Approuvée**
- Délibération n° 2025/18 : **Abandon de zones réservées sur le PLUI – Approuvée**
- Délibération n° 2025/19 : **Travaux d'aménagement de la rue des Fresnaux - Approuvée**

Le Maire,
CAPRON Nicolas



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Suppression régie festivités

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la régie « Festivités » n'est plus fonctionnelle depuis 2020 et qu'il convient de la supprimer.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'acte constitutif en date du 27 août 2019 portant création de la régie « Festivités » ;

Considérant que la régie n'est plus et ne sera plus nécessaire pour les festivités.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la dite régie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHIAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Subvention au comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 5500 € a été inscrit au budget primitif au compte 65748 : *Subventions aux associations*.

Après la tenue de l'assemblée générale de l'association et la présentation des comptes, il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer au comité des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement d'une subvention (5 voix contre, 9 voix pour) comme indiqué et décide d'octroyer une subvention pour 2025, comme suit :

Comité des fêtes d'Habarcq : 800€

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHIAL.

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Assistance maître d'ouvrage pour les travaux de carrières

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine dite « du four à chaux » et indique que des travaux supplémentaires de forage puis de comblement seront nécessaires.

Pour ce faire, il convient d'être assisté dans ces travaux par une société spécialisée pour définir les axes d'études et de travaux.

Il informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de devis ont été demandées pour une Mission d'Assistance Maître d'Ouvrage (AMO)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à passer un contrat d'assistance avec l'entreprise ANTEA et à signer les différentes pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Lancement d'appel d'offres – travaux de comblement des carrières souterraines

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine dite « du four à chaux » et indique que des travaux supplémentaires de forage puis de comblement seront nécessaires.

Pour ce faire, la commune sera assistée d'une entreprise spécialisée pour diriger les travaux.

Il informe le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été réalisée pour une mission de « Maitrise d'œuvre des travaux de comblement », plusieurs devis ont été reçus

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à déléguer la maîtrise d'œuvre à l'entreprise ANTEA et à signer les différentes pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Achat d'un chapiteau

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine et le calendrier prévisionnel des travaux.

Ainsi la salle des fêtes ne pourra être utilisée vraisemblablement qu'à partir de la rentrée 2026.

Considérant également le manque de matériel et le coût de location auprès des collectivités, M le Maire propose l'achat d'un chapiteau de réception qui pourra être réutilisé à chaque kermesse et festivités communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à l'achat et à signer les différentes pièces du dossier. (9 voix pour – 5 abstentions)

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCQ**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL.

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Animation de la ducasse 2025

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine et le calendrier prévisionnel des travaux.

Ainsi la salle des fêtes ne pourra être utilisée vraisemblablement qu'à partir de la rentrée 2026.

L'organisation de la ducasse 2025 sera donc différente cette année. Pour ces raisons, M le Maire propose les animations suivantes :

- Animation avec un DJ en extérieur le samedi soir
- Feu d'artifice
- Manège et trampoline
- Reconduction de la randonnée cycliste le dimanche matin
- Animation musicale le dimanche midi par Cocktail Music

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à ces réservations et à signer les différentes pièces du dossier :

- Animation avec un DJ en extérieur le samedi soir - unanime
- Feu d'artifice - 9 voix pour / 3 contre / 2 abstentions
- Manège et trampoline - unanime
- Reconduction de la randonnée cycliste le dimanche matin - unanime
- Animation musicale le dimanche midi par Cocktail Music - unanime

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GAILLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : Abandon de zones réservées sur le PLUI

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la commune d'Habarcq a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du conseil municipal du 16 janvier 2020.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de procéder à la suppression de certains emplacements réservés figurants au PLUI de la commune :

- emplacement réservé n°4, rue du pont
- emplacement réservé n° 1 - sentier -> projet inapplicable
- emplacement réservé n°10, pour citerne incendie -> DECI conforme
- emplacement réservé n°11, pour citerne incendie -> DECI conforme

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de supprimer ces emplacements, et l'information sera transmise au service de l'urbanisme de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise unanimement le Maire à procéder à la suppression et à signer les différentes pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL.

M Paul Davanne est élu secrétaire.

SEANCE : 1^{er} JUILLET 2025

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRESNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'un aménagement de la rue des Fresnaux a été réalisé en 2018.

Or les poteaux en bois au droit de la parcelle de M Vasseur (AC 92) sont aujourd'hui dégradés et il est proposé de les remplacer par un enrochement.

M le Maire propose une convention avec les propriétaires afin de réaliser les travaux conjointement avec à charge de chacun sa partie qui lui incombe comme décrit dans la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte les travaux d'enrochement et autorise le Maire à signer les actes qui s'y réfèrent

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 1^{er} juillet 2025
Le Maire,

